

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 28                | 17       | 17      |

|                                 |                                  |
|---------------------------------|----------------------------------|
| <u>Date de la convocation :</u> | le 1 <sup>er</sup> décembre 2017 |
| <u>Date d'affichage :</u>       | le 12 décembre 2017              |

### Séance du 07 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Khristine FOYART, Françoise MORIN, Marianne PARIGOT et Corinne TROUVAIN, Messieurs Patrick ALLARD, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Didier BÉRANGER, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Philippe LECOT, Florent MAZIÈRES.

Absents représentés : Messieurs Marcel DAUSQUE par Monsieur BÉRANGER, Michel DUPONT par Monsieur LECOT, Dominique FERRY par Monsieur GAGE, Gérard WARIN par Madame MORIN.

Absents excusés : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER Messieurs Philippe BARBILLON, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Jean-Claude GRANIER, Jean-Noël GUESNIER, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Jackie TASSIN.

Secrétaire de séance : Madame TROUVAIN Corinne

Objet : Avis sur la révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment son article D321-17

Vu le courrier de Réseau de Transport d'Électricité notifié au SEZEO par lettre recommandée avec avis de réception en date du 27 novembre 2017,

Considérant que le SEZEO dispose d'un délai d'un mois pour rendre un avis sur le S3REnR, qui sera joint au dossier envoyé au Préfet de Région,

Après avoir présenté le projet de révision du S3REnR et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical à 8 voix Contre, 6 Abstentions et 3 voix Pour,

**REND UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables de la région Haut de France présenté par RTE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,  
Olivier FERREIRA

